



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**RÉVISION DU RÉGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA VILLE DE NÎMES**

Par arrêté N° 0338 du 24 mars 2021, Monsieur le Maire de la Ville de Nîmes informe qu'une enquête publique relative à la révision du Règlement Local de Publicité sera ouverte :

**du lundi 03 mai 2021 au vendredi 04 juin 2021 inclus**

Afin de conduire cette enquête, le **président du Tribunal Administratif de Nîmes** a désigné comme Commissaire enquêteur Monsieur Alain ORIOL, ingénieur hydraulique AEP et assainissement en retraite.

**Le dossier d'enquête publique du projet de révision du RLP est consultable :**

- en version informatique sur le site internet de la ville de Nîmes <https://www.nimes.fr>, rubrique / cadre de vie / commerce/révision du Règlement Local de Publicité.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public aux Services Techniques de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, 30000 Nîmes, du lundi 03 mai 2021 au vendredi 04 juin 2021, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, du lundi au vendredi.

- en version papier aux Services Techniques de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, 30000 Nîmes, du lundi 03 mai 2021 au vendredi 04 juin 2021, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, du lundi au vendredi.

Toutes informations afférentes à l'enquête publique peut être demandée auprès de M. Raynaud Nicolas, Direction du Commerce, joignable au : 04 66 76 74 81.

**Le public pourra présenter ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête :**

- sur le registre d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur, mis à la disposition aux Services Techniques de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, 30000 Nîmes, du lundi 03 mai 2021 au vendredi 04 juin 2021, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, du lundi au vendredi.

- par voie postale en adressant un courrier à : Mairie de Nîmes, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Direction du Commerce, 1 Place de l'Hôtel de Ville, 30000 Nîmes.

- par voie électronique via le formulaire contact : <https://www.nimes.fr>, rubrique / cadre de vie / commerce / révision du Règlement Local de Publicité.

- sur registre dématérialisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2399>.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et celles écrites reçues par le Commissaire Enquêteur lors des permanences visées ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête publique, aux Services Techniques de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, 30000 Nîmes et sur le site internet de la ville, <https://www.nimes.fr>, rubrique "cadre de vie", "commerce", "révision du Règlement Local de Publicité".

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique et sur le registre dématérialisé seront consultables à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2399>.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations, lors des permanences suivantes aux Services Techniques de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, 30000 Nîmes, aux jours et heures suivants :

- Mardi 04 mai 2021 de 14 heures à 17 heures,
- Lundi 17 mai 2021 de 14 heures à 17 heures,
- Vendredi 04 juin 2021 de 14 heures à 17 heures.

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au guichet unique de la Direction du Commerce de la Ville de Nîmes, 4 rue de la Violette, 30000 Nîmes, et à la Préfecture du Gard, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.

Ils seront également consultables, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, sur le site internet de la ville de Nîmes (<https://www.nimes.fr>) et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2399>.

Le RLP éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera approuvé par le Conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés.

MAIRIE DE NÎMES PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE - 30033 NÎMES CEDEX 9  
TEL. : 04 66 76 70 01  
[www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)

**AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** SCI  
**Dénomination sociale :** THITRI POLE  
**Capital :** mille euros (1 000,00 €)  
**Siège social :** 104, chemin du Foyer - 30250 FONTANES  
**Objet social :** l'acquisition, la gestion et l'administration et la disposition ; la location (par baux commerciaux, professionnels, habitations ou autres), la rénovation, la vente, de tous biens meubles et immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports, constructions ou autrement ; tous placements de capitaux sous toutes ses formes v



**PRÉFÈTE DU GARD**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires et de la mer

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Commune de Sauve

**RAPPEL**

**Projet :** demande de régularisation de plans d'eau du domaine Sebens

Une enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 05 mars 2021 sur le territoire de la commune de Sauve du 9 avril 2021 9h00 (ouverture) au 10 mai 2021 17h00 (clôture).

Cette enquête porte sur :

- la demande d'autorisation environnementale requise au titre des articles L181-10 et R181-35 à 38 du code de l'environnement et portant sur l'autorisation loi sur l'eau et l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, pour le projet de demande de régularisation de plans d'eau du domaine Sebens sur la commune de Sauve.

Au terme de l'enquête publique, pourront être adoptés :

- Par la préfète du Gard : Une décision d'autorisation environnementale ou de refus au titre du code de l'environnement.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Nîmes est Monsieur Jean-Pierre HOLUIGUE.

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à :

M. Jean-Yves METGE, tél. : 06 78 92 81 65 ou  
Mme Mireille METGE, tél. : 06 82 32 83 00,  
mail : [metge30@wanadoo.fr](mailto:metge30@wanadoo.fr), Domaine de Sebens 30610 SAUVE

Le dossier complet d'enquête publique comportant les pièces :

- au titre de la demande d'autorisation environnementale notamment son résumé non technique

ainsi que le registre d'enquête sont déposés en mairie de Sauve afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

- en mairie de Sauve, place Sivel BP5 30610 Sauve, tél. : 04 66 77 50 19, aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- sur le site des services de l'État dans le Gard : <https://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Procdures-loi-sur-l-eau/Sauve-demande-de-regularisation-de-plans-d-eau-du-domaine-Sebens>

Un accès informatique est mis à la disposition du public, gratuitement pendant les heures d'ouverture de la mairie de Sauve, au moyen d'un poste informatique sur lequel le public peut consulter le dossier d'enquête.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur le lieu des permanences ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Sauve, désignée siège de l'enquête et sur l'adresse : [domaine-sebens-sauve@enquetepublique.net](mailto:domaine-sebens-sauve@enquetepublique.net) en lien avec : [contact@publilegal.fr](mailto:contact@publilegal.fr). Les observations et propositions électroniques sont accessibles au public sur le site internet : <http://domaine-sebens-sauve.enquetepublique.net> pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences	Heures des permanences	Lieu des permanences
9 avril 2021	de 9h00 à 12h00	Mairie de Sauve
10 mai 2021	de 14h00 à 17h00	Mairie de Sauve

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Sauve, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr) pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête.

NB : En lien avec la pandémie de COVID19, des mesures sanitaires sont mises en œuvre en matière de réception du public, le détail de ces mesures est précisé dans l'arrêté d'ouverture d'enquête publique affiché sur le lieu de l'enquête publique.

**O FAIT MAISON**

SAS au capital de 500 €  
Siège social : 1 Chemin du Mas de Vedelin  
30900 NÎMES  
RCS NÎMES : 890 060 197

**CHANGEMENT DE PRÉSIDENT**

**LE DIPLOMÉ**

SAS au capital de 30200 €  
Siège social : 30200 NÎMES  
RCS NÎMES : 890 060 197

**TRANSFERT**

Par décision du président du 01/04/2021, le siège social au 14 rue du Docteur de Sauve du 07/04/2021. Modification au RCS de NÎMES.

**LE**

SCI au capital de 23000 €  
Siège social : 23000 NÎMES  
RCS NÎMES : 890 060 197

**CLÔTURE D**

Suivant délibération de l'AGE du 30/04/2021, le rapport du liquidateur M. Lucian à Chauv 30190 DIONS, ont approuvés les comptes de liquidation à compter du 30/04/2021. Les comptes de liquidation sont tenus à la disposition du public au siège de la Direction du Commerce de NÎMES.



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**AVIS DE CONSULTATION PRÉALABLE**  
**MODIFICATION**

Donnez-leur un maximum de visibilité sur l'hebdo d'information  
**Simplifiez-vous la vie :**  
de renseignements

Envoi gratuit, par courrier, de votre avis au journal, à l'adresse suivante :  
Pour toute transmission avant le mardi 14 h,

**SERVICE ANNUAL**  
**Marie-Laurence**  
**06 75 00 00 00**